

Compte-rendu de la 83^{ème} Assemblée Générale Ordinaire du Samedi 22 Mars 2025

Salle du Casino à Frévent

Mot d'accueil de M. Pascal SAILLIOT, Président de la fédération du Pas de Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :

Bonjour à tous, et bienvenue à Frévent pour notre 83^{ième} Assemblée Générale. Bienvenue dans cette belle commune et belle campagne du département du Pas de Calais. J'ai le Plaisir de vous retrouver ici, dans cette salle du Casino, non pas pour y jouer, mais pour y réaliser un trait d'union entre l'exécutif « Pêche de Loisir Départemental » et les associations locales encore désignées comme AAPPMA. J'insiste bien sur le fait, que nos rencontres physiques doivent permettre de rendre compte des activités fédérales. Cette AG qui réunit uniquement les gouvernances des AAPPMA doit nous inciter à la solidarité. Elle est organisée aussi pour nous permettre de retrouver de l'enthousiasme halieutique. Ce secteur de notre beau département a tout connu : l'apogée de la pêche avec un nombre d'adhérents 3 fois supérieur à celui que l'AAPPMA connaît aujourd'hui, une pollution monstrueuse au cyanure d'une industrie qui n'existe plus depuis longtemps, une baisse des effectifs jusqu'en 2020 puis un redressement sérieux depuis quelques années.

Les pertes de poissons et de biodiversité aquatique meurtrissent trop régulièrement les pêcheurs et révèlent que nous avons encore des progrès à faire en matière de prévention pour notre ressource en eau et nos milieux aquatiques. Les pêcheurs, ambassadeurs des milieux aquatiques en sont toutefois au stade de la sidération (un peu comme on assiste aux échanges entre grands dirigeants de la planète actuellement !). Ils constatent !...que la mobilisation de l'Etat, des SAGES, des collectivités, des syndicats de rivière n'est pas toujours au rendez-vous. Les réponses ne sont pas toujours celles de l'intérêt général. Les réponses judiciaires sont trop longues, les réparations des préjudices environnementaux ne sont pas bien maîtrisées et nous devons probablement conventionner avec les acteurs de la gestion de l'eau afin de prendre les sujets à bras le corps et résoudre en commun les questions d'une ressource pour laquelle il ne peut pas y avoir d'hésitations. En tout cas, la rareté d'une eau de qualité engendrera des tensions et les gestionnaires de l'eau devront faire vite et dans le respect équitable de tous. Il va bien falloir inventer dans le dialogue, l'acceptabilité au-delà des approches techniques. A quoi serviraient toutes nos politiques de l'eau si nous continuons à dégrader ce cadeau du ciel que sont : nos nappes, nos ruisseaux, nos rivières, nos fleuves, nos zones humides, nos plages. Nous cherchons de l'eau en quantité et en qualité, alors commençons à préserver notre masse d'eau de proximité, celle qui coule devant nous ! Bien évidemment, Mesdames et Messieurs, je ne vous solliciterai pas pour produire un essai sur « réapprendre à aimer sa rivière », ce n'est pas le but de ce rassemblement et je ne souhaite, mettre personne dans l'inconfort, d'autant que l'on évoque les lits des cours d'eau comme des espaces de bon fonctionnement. « Ne dit-on pas que chacun fait son lit comme il veut se coucher ? » Comme je vois toujours le verre à moitié plein, je veux surtout saluer ceux qui nous accompagnent et nous soutiennent.

*J'en profite pour remercier chaleureusement Monsieur le Maire, M. DELARCHE, ses adjoints et ses services qui nous ont donné accès et facilité l'organisation de cette assemblée générale, offert les viennoiseries et le café. Je remercie également le président de la Communauté de Communes de Ternois Com, M. Marc BRIDOUX qui comprend les bénévoles des AAPPMA, les accompagne à travers sa politique associative jeunesse et dans un moment convivial que nous partagerons à la suite de nos travaux, le cocktail. J'en profite également pour saluer le sérieux travail quotidien des salariés de la fédération, pour leur mobilisation à l'AG, l'aide considérable des gardes particuliers sur nos linéaires et le linéaire de vos AAPPMA, l'investissement et les compétences des clubs mouche et le soutien spécifique du club des carpistes Audomarois. Je vais, après notre minute de silence solliciter nos élus, Monsieur **Johann DELARCHE** Maire de Frévent, M Jean **Marie DELATTRE** maire de BOURET, M **Marc BRIDOUX** Président de Ternois Com et Monsieur le Président de l'AAPPMA Frévent-Bouret, M **Aurélien PECQUET** afin qu'ils puissent s'exprimer et éventuellement répondre à d'autres obligations.*

Présentation des intervenants :

M. MAURY Olivier DDTM ; FORTIER Francis vice-président de la FDAAPPMA du 62, Mme TEINTENIER Véronique Vice- Présidente du Conseil Régional ; BEAUSSE Thierry Secrétaire de la FDAAPPMA du 62 ; LEPAISANT Jean-Claude Trésorier Adjoint de la FDAAPPMA du 62

Les membres du conseil d'administration de la FDAAPPMA du 62 :

M. MOREL Jean-Baptiste Secrétaire adjoint ; Mme. CADET Jocelyne ; M. DUHANEZ Bernard, M. KOSMALKI Norbert ; M. LIBESSART Joëls ; M. URVOA Paul ; M. VANTOUROUX Philippe ; M. VERHAEGHE Jean-Jacques ; et M. WERNERT David

Absent excusé : M. CHASSIN Patrice Trésorier de la FDAAPPMA du 62. Il sera malgré tout avec nous lors d'une vidéo.

L'équipe de la Fédération : M. DELLIAUX Laurent Directeur ; Mme FLAHAUT Amélie ; Mme PINSON Géraldine ; M. TERRIER Frédéric ; M. DECRAWER Raphaël ; M. HETROIT Adrien ; M. MORIN DE LA MARE Thomas ; M. RIGAULT Benoît ; Mme MUNCH Laetitia ; M. DUSAUTOIR Anthony ; M. HAMEL Bastien

Le président salue particulièrement : Mme TEINTENIER Véronique, Vice-présidente du conseil régional représentant M. BERTRAND Xavier président de la Région des Hauts de France ; M. MEQUIGNON Alain représentant le Président du département ; Mme CADET Jocelyne Présidente de l'UFBAP ; MAURY Olivier représentant M. GAYET Edouard, Directeur de la DDTM ; HOCHART Jérôme DDTM ; REGNIEZ Hervé - OFB ; M. HOUTTE Grégory - RYDGE ; M. THOMAS Philippe – RYDGE ; Mme TIROLLOIS Estelle – RYDGE ; Mr DEPERCENAIRE- AVENTIA, Commissaire aux Comptes ; DUPUIS Jean-Claude, Président d'Honneur de la FDAAPPMA du 62, vérificateur aux comptes ; LEMAIRE Simon vérificateur aux compte ; BLANCHARD Michel Président de la FDAAPPMA 80 ; BOURGEOIS Pierre Président de la FDAAPPMA 02 ; M. CROWYN Grégory- Chargé de Mission au Département, JORGENSEN Robert GDSA Hauts de France ; M. BACHELET Claude - Département ; M.

GENELLE André – Région – Les gardes-pêche de la Fédération : Mrs BAYARD Dominique ; MASTIN Mickaël ; CREPIN Patrick ; SALOME Eric ; SMUG Jean-Marie ; Les Carpistes Audomarois : Mrs CAFFRAY Grégory et DEGARDIN Yannick ; M. COURBET Naïm ; M. LARDET Eric

Les excusés :

M. BILLANT Jacques – Etat, Préfet ; M. RAPIN Jean François – Etat, Sénateur,
M. FLAJOLET André Etat, Député ; M. GAYET Edouard – DDTM Directeur représenté par M. MAURY Olivier ; M. MODRZEJEWSKI Frédéric –DREAL, Chef de l'UD DE L'Artois ; M. BERTRAND Xavier – Région, Président des Hauts de France représenté par Mme Véronique TEINTENIER ; M. TACCOËN Jean-Michel, Région, Président de la Commission Environnement ; M. ROUSTAN Claude, Président de la FNPF ; Mme. DURIEZ Caroline – Région, Direction de l'eau ; M. LEROY Jean-Claude – Conseil Départemental, Président ; Mme. DRAIN Blandine – Département, Vice-Présidente, Mme. MATYKOWSKI Isabelle – Agence de l'eau Artois/Picardie, DIRECTRICE GÉNÉRALE ; Mme LEVEUGLE Emmanuelle Conseillère Départementale, Présidente d'EDEN62 ; Mrs CATHELAIN et TOUCRY du SD de l'OFB ; Mrs SKIERSKI, BOURGEOIS, DE LISLE - Présidents des Fédérations des Hauts de France ; M. CHASSIN Patrice - FDAAPPMA62/AR, Trésorier/Président ; M. LE SAGER François Président de la Fondation des Pêcheurs ; M. REMON Michel Président de l'Union Réciprocitaire Nord Est ; M. BUSON Rénaud - FDAAPPMA62 Administrateur, M. BARAS Jean-Marie – SNASPL ; M. GROUX Frédy - Passion Pêche Mouche, Vice-Président, M. BAILLY Joël – Club Mouche 62, Président ; M. DELAINE Laurent- Président du Club Mouche des 7 Vallées ; Mme GARDINAL Valérie - Collège Pierre Cuallacci Frévent, Principale.

Je vous souhaite à tous une excellente assemblée !

Le Président SAILLIOT invite l'assistance à respecter une minute de silence avec une pensée pour tous les pêcheurs et tous ceux qui ont œuvrés dans leurs associations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Prise de parole de M. DELARCHE Johann, Maire de M. Frévent :

Mr DELARCHE, Maire de Frévent, souligne l'importance de la pêche pour de nombreux habitants. Non seulement comme loisir, mais comme un lien profond avec la nature. La commune, traversée par la canche, s'efforce de promouvoir le tourisme de la pêche en valorisant son fleuve. Un parcours de pêche « no kill » a été mis en place, permettant une pratique annuelle et favorisant la réciprocité pour attirer des pêcheurs extérieurs. Depuis 2021, le nombre de cartes de pêche a augmenté de 40%, atteignant 126 membres pour 2024.

Mr DELARCHE a également mentionné l'importance de l'éducation et de l'écologie, avec des initiatives pour sensibiliser les jeunes à la préservation de l'environnement. Il a annoncé une matinée découverte de la pêche le 19 avril pour encourager cette passion. Il a remercié les

membres de la société de pêche et la fédération pour leur soutien et a souhaité une bonne assemblée générale

Mr Marc BRIDOUX Président de Ternois Com

M. BRIDOUX salue les représentants institutionnels, les membres des AAPPMA et de la Fédération, et exprime sa gratitude pour leur engagement dans la promotion de la pêche de loisir. Il souligne l'importance symbolique de l'ouverture de la saison 2025, véritable retour à la nature pour les passionnés. Il partage les préoccupations exprimées dans un entretien avec le nouveau directeur, notamment sur la complexité de la réglementation, la nécessité de rendre la pêche plus visible et accessible tout en respectant les enjeux écologiques, et l'importance de la réciprocité des cartes de pêche. Il évoque aussi la baisse du nombre d'adhérents, reflet d'un changement culturel, tout en soulignant des signes de reprise. Le changement climatique et ses effets sur les milieux aquatiques sont également abordés. Il valorise enfin la pêche comme vecteur d'éducation, de lien social et de respect de la nature, et affirme le soutien de la communauté de communes pour faire perdurer cette activité. Le discours se termine par des remerciements aux équipes et des vœux de réussite pour la saison à venir.

→ Le Président de la FDAAPPMA62 déclare ouverte la 83^{ième} Assemblée Générale et passe la parole au Secrétaire de la Fédération pour l'appel des AAPPMA.

AAPPMA Présentes :

Aire sur la Lys, Arques, Auchy les Hesdin, Auxi Le Château, Beaurainville, Béthune, Beugin, Brimeux, Calonne Ricouart, Coyecques, Dennebroeucq, Desvres, Ecourt Saint Quentin, Famechon, Frévent, Hesdin, Houdain, Labroye-Le-Boisle, Marquise, Montreuil-sur-Mer, Nielles les Bléquin, Orville, Ouve-Wirquin, Palluel, Ray sur Authie, Rebreuviette, Renty Fauquembergues, Roeux, Saint-Laurent Blangy, Saint-Omer, Saint-Pol sur Ternoise, Saint-Venant, Samer, Thièvres, Wimereux.

AAPPMA excusées :

Audruicq, Clerques, Tournehem, Wavrans sur l'AA

La parole est ensuite donnée à PECQUET Aurélien, Président de l'AAPPMA de Frévent :

M. Le président de la fédération de pêche du Pas de Calais, Mmes et Mrs les élus, Mmes et Mrs les membres du Conseil d'Administration, ainsi que le personnel de la fédération de Pêche du Pas de Calais, Mmes et Mrs les présidents secrétaires et trésoriers des AAPPMA du pas de Calais. Notre société de pêche Frévent-Bouret est heureuse de vous accueillir pour la première fois à Frévent pour cette assemblée générale départementale. Nous remercions M. DELARCHE maire de Frévent de nous avoir mis cette salle à disposition. Notre société de pêche existe depuis 1920 et n'a cessé d'évoluer. Dans les années 1980, la société de pêche comptait jusqu'à 140 adhérents mais ce nombre a ensuite considérablement diminué pour être

une petite quarantaine au début des années 2000. En 2015 notre association est devenue réciproitaire et depuis le nombre d'adhérents est croissant. En ce début de saison 2025, nous dépassons déjà la centaine de cartes de pêche vendues. Nous avons un linéaire de pêche sur 5 kms qui se partage en deux secteurs. Un secteur amont de 1,5 kms qui est rempoissonné et qui est ouvert samedi dimanche et jours fériés. Un secteur aval non rempoissonné et ouvert tous les jours. Depuis cette année, tout le linéaire de pêche est en no kill-Fario afin de préserver cette espèce. Voilà en quelques mots la présentation de notre AAPPMA et je vous souhaite maintenant une bonne assemblée Générale.

Programme prévisionnel/Ordre du jour

1. Vote du compte-rendu de l'AG
2. Bilan moral et perspectives 2025
3. Bilan financier
 - a. Points effectifs par Jean Claude Lepaisant
 - b. Rapport des vérificateurs aux comptes
 - c. Renouvellement des vérificateurs aux Comptes
 - d. Rapport du Commissaire aux comptes
 - e. Quitus au Trésorier
 - f. Vote du rapport financier et affectation des résultats
4. Rapport d'activités
 - Vote du rapport d'activité 2024 et perspectives 2025
5. Réponses aux vœux des AAPPMA
6. Remerciement et Paroles aux partenaires
7. Appel à Candidature AG
8. Remise des médailles

1. Vote du compte rendu de la précédente AG :

Contre 0 – Abstention 0 – Vote à l'unanimité

2. Bilan moral et perspectives – Présenté par Pascal SAILLIOT

Le savoir-faire des fédérations et des AAPPMA est essentiel sur nos territoires, en matière d'environnement, de vie sociale et associative, de développement d'un loisir de proximité.

Depuis quelques années, les contextes sanitaires, économiques, écologiques et climatiques nous demandent de nous adapter afin de poursuivre nos actions en faveur du développement de la pêche de loisir, sans que nous ayons des accompagnements locaux à la hauteur du nombre d'adhérents dans nos associations. En gros, on nous aime bien, nous ne sommes pas

trop coûteux, nous ne réclamons pas de locaux ni leur entretien et surtout nous restons patients et respectueux dans toutes les situations.

L'engagement des bénévoles des associations, des salariés de la fédération, des participants extérieurs, et des partenaires institutionnels est essentiel pour appréhender l'avenir de plus en plus compliqué de nos cours d'eau, masses d'eau et étonnantes populations piscicoles.

Si nos domaines d'intervention sont nombreux et souvent chronophages, il n'en demeure pas moins que nous ne pouvons pas abandonner aux risques de voir les choses se dégrader encore plus vite. Nos multiples interventions d'aménagement, de protection et de suivi des milieux aquatiques ne manquent pas d'ambition, chacun doit en prendre conscience. Nous devons répondre aux nombreux défis et aux évolutions d'une société qui perçoit l'eau comme une richesse ou une menace Et au milieu de tout cela, il y a des pêcheurs qui attendent des réponses au bout de leurs lignes.

Si nous souhaitons poursuivre nos efforts, nous renforcer, répondre aux AAPPMA et aux pêcheurs, si nous souhaitons faire face aux changements, nous avons besoin de solidarité, de partenariats, d'élus convaincus. Plus que jamais les équilibres sont fragiles, qu'ils soient économiques, sociaux et environnementaux. Nous avons constaté en 2024 de nombreuses annonces et prises de position défavorables à la vie de nombreux cours d'eau. Il s'agissait de répondre à la détresse des habitants de certains territoires et cela nous le comprenons. Toutefois de nombreux travaux pour gérer des écoulements ont été engagés au détriment des équilibres nécessaires pour assurer la vie, une belle diversité aquatique voire un bon fonctionnement. Il suffisait pour certains, de curer, de favoriser les écoulements, de rattraper des entretiens négligés depuis trente ans. Nous, en qualité de pêcheurs nous savons où se situe la vérité, l'inertie et savons qu'il faut rester humbles. Nous avons tous une part de responsabilité dans les aménagements qui amplifient souvent les risques naturels, elle est pourtant difficile à admettre.

Les parades sont difficiles à trouver, nous n'avons plus les moyens financiers, elles ne sont pas toujours efficaces et malheureusement peu à la hauteur des désordres créés.

Il n'en reste pas moins que pour les cours d'eau et la pêche, il est nécessaire d'investir, nécessaire de rechercher une meilleure qualité de milieu pour offrir un loisir pêche durable. Les différents aménagements « gémapiens » sont très orientés gestion hydraulique et très insuffisants pour espérer un véritable avenir de la ressource et des êtres vivants qui en dépendent.

Par conséquent, nous ne pouvons plus attendre d'hypothétiques positionnements des gouvernances de l'eau. Les multiples réunions, les nombreux jours de discussion, de concertation, de communication devraient nous permettre d'espérer de véritables performances. Les promesses nouvelles ou celles d'une directive Cadre, d'un « plan Eau » national ne suffisent plus, nous souhaitons de l'engagement. L'urgence aujourd'hui est moins de découvrir de nouvelles techniques que de construire une vision cohérente, tirant les conséquences de toutes les perturbations et apports sur nos bassins versants.

Si l'unité de temps est la génération, cela fait plusieurs générations que nous constatons que le modèle proposé n'est pas seulement un modèle basé sur nos connaissances, nos concertations, les sciences, les techniques. Au-delà des soixante ans des politiques des Agences de l'Eau, c'est bien souvent celui qui s'exprime le plus fort qui l'emporte, dès lors, les perspectives sont peu valorisantes.

Aujourd'hui mes principales interrogations se bornent au sort des cours d'eau et des espèces. Si en même temps, j'assiste à une maturité du réseau associatif de la pêche, je constate encore trop de facteurs déclassant pour nos masses d'eau mais aussi une forme de recul de lucidité de certains décideurs. Je m'interroge également sur la volonté de notre société à trouver les moyens de faire respecter les réglementations.

Si nous souhaitons reconquérir les milieux, nous devons aussi reconquérir les esprits et proposer notre savoir-faire sur les territoires à potentiel halieutique. En première catégorie, il est urgent de revendiquer l'application du partage du droit de pêche « Lorsque l'entretien d'un cours d'eau non domanial est financé majoritairement par des fonds publics, le droit de pêche du propriétaire riverain est exercé, hors les cours attenantes aux habitations et les jardins, gratuitement, pour une durée de cinq ans, par l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique pour cette section de cours d'eau ou, à défaut, par la fédération départementale ou interdépartementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique. »

En seconde catégorie, l'enjeu se situe sur des sites où nous pouvons mettre en place une gestion la mieux adaptée afin de pérenniser une pêche de qualité. Il s'agit donc d'acquérir et de récupérer des sites afin de conserver une marge de manœuvre de gestion et de mise en avant de territoires d'exception dans un véritable esprit de développement touristique. Nous savons que le respect de l'écosystème a une incidence sur les populations aquatiques et donc sur les poissons. Nous tentons donc de développer une offre déterminée par ce que la nature produit et fournit. Nous ne pouvons plus uniquement augmenter l'offre de poissons artificiellement, nous en connaissons les déboires, les désillusions, les impacts pour un retour d'adhérents qui s'amenuise parfois.

La fédération conserve le cap et reste pleinement engagée pour la défense des milieux aquatiques, des espèces qui doivent pouvoir assurer leur cycle de vie et la préservation d'une pratique de loisir durable dans les meilleures conditions.

C'est la raison pour laquelle nous poursuivons nos missions de connaissance sur les espèces et les milieux, sur la thermie des cours d'eau, nos missions de développement en maintenant nos animations, nos sensibilisations, nos chantiers participatifs, nos partenariats, nos labellisations de parcours, nos outils cartographiques et de réservation, nos travaux d'amélioration des écosystèmes...

Tout ceci est construit en considérant que la pêche est une activité capable de contribuer au développement de nos territoires. En 2024, nous avons acquis de nouveaux plans d'eau et conventionné pour une pratique partagée de nouveaux espaces. Nous avons eu le championnat du monde de pêche au coup organisé sur les canaux du département. Il s'agit

surtout du fruit d'une forte mobilisation de l'AAPPMA de Béthune, ce qui prouve que le local contribue au rayonnement départemental, national voire international.

Les pêcheurs associatifs contribuent à la prise de conscience des mesures indispensables à une politique de l'eau renouvelée, en y intégrant le grand cycle de l'eau. La pêche ne peut être ignorée, ne doit pas être écartée des réflexions d'aménagement, des axes de développement de notre territoire car elle est le miroir de notre rapport à la nature et un thermomètre de l'état de nos cours d'eau et de leurs biodiversités.

Je vous remercie.

Vote du Bilan Moral et Perspectives :

Contre 0 – Abstention 0 – Vote à l'unanimité

3. Bilan financier – Présenté par Patrice CHASSIN en vidéo

Bonjour à tous, pour la première fois depuis plus de 20 ans je ne serais pas présent à l'assemblée générale cette année. J'ai une autre passion qui est le hockey sur glace et je suis actuellement au Canada. Je voulais quand même vous présenter les grandes lignes de notre bilan annuel, mais tout d'abord, les remerciements. Je remercie donc tous nos partenaires, l'ensemble de l'équipe des salariés sans qui notre fédération ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Les partenaires spécifiques à la comptabilité Amélie FLAHAUT et Jean Claude LEPAISANT pour leur travail hebdomadaire, les partenaires comptables le cabinet RYDGE avec M. HOUTTE et Mme TIROLLOIS. Le cabinet AVENCIA avec qui nous avons pu échanger, Mrs DEPERCENAIRE et DESPRES, nos partenaires financiers la région Hauts-de-France, l'Agence de l'Eau, le Département et la FNPF. Le résultat financier de cette année est un bon résultat dans la lignée des résultats précédents. Mr HOUTTE vous présentera les chiffres détaillés, M. DEPERCENAIRE donnera son avis sur la gestion de notre fédération, nos vérificateurs aux comptes donneront aussi leur avis. Le résultat de la Fédération est important dans le sens où nous avons des provisions. Ceux-ci sont affectés chaque année et comme vous le voyez ici derrière, nous avons l'objectif de la maison du grand vannage, qui, à priori, serait en cours d'acquisition par la ville d'Arques. Nous pourrions donc bénéficier d'un bail emphytéotique ce qui nous permettrait d'agrandir nos locaux. Dans les actions du quotidien nous avons eu un peu de mouvement au niveau du personnel cette année avec le départ de Grégory CROWYN, l'intérim de Thomas MORIN DE LA MARE et l'arrivée de Laurent DELLIAUX. Cette rotation de personnel a créé de petits retards dans la gestion des dossiers de subventions.

Je laisserais à Jean Claude LEPAISANT le soin de vous présenter les effectifs et le bilan de la réciprocité. Je dirais simplement un petit mot sur la réciprocité : la réciprocité est quelque chose d'important pour le département mais aussi sur le plan national. J'y suis aussi investi en qualité de premier vice-président de l'URNE et nous avons de très bons résultats, tout au moins en 2023, puisque nous avons généré un cout financier important 2024 permettant de rester à 45% pour le retour des premières catégories. 2024, l'exercice est un peu plus difficile car nous

avons une petite perte des effectifs, mais nous serons je pense, en 2025, à nouveau dans une bonne lignée car nos ventes actuelles sont en progression.

Je vous remercie et je vous demande de comprendre mon absence.

L'intervention en vidéo de Patrice CHASSIN est visible avec le lien ci-dessous :

<https://youtu.be/ujANq0UPVrc>

➤ Points effectifs par Jean Claude LEPAISANT

Sur le tableau affiché ; vous avez les effectifs des cartes de pêche sur le département du Pas de Calais

Les Effectifs

	2023	2024
Majeur	7 842	7 481
Urne	5 108	4 960
Automne	388	365
Total Cartes Majeur	13 338	12 806
Femme	729	663
Mineur	2 974	2 763
Découverte	2 255	2 187
Hebdomadaire	254	411
Journalière	5 662	5 309
Total Cartes de Pêche	25 212	24 139
Migrateur	211	161
Vignette Urne	66	45

Baisse significative des cartes majeur avec un recul de 3,99 % (-532) sans doute en lien avec les phénomènes exceptionnels de crue de fin 2023, début 2024.

Un recul de la carte femme (-66), de la carte mineur (-211) et de la carte découverte (-68) qui s'inscrivent dans la même lignée que les cartes majeur.

Les cartes hebdomadaire ont eu une progression de 157 cartes qui s'explique par les cartes vendues pour le Championnat du Monde de Béthune.

Un recul important des timbres migrateur avec une baisse de 50 produits

**Au final nous enregistrons un recul carte de pêche de 1 073 cartes
soit - 4,26 %**

La Réciprocité :

L'équilibre de la Réciprocité

	2023	2024
Retour Urne	98 099,21 €	106 287,63 €
Part Cotisation Fédérale	77 700,00 €	74 646,00 €
Report N-1	3 111,92 €	3 803,39 €
RECETTES	178 911,13 €	184 737,02 €
Reversement Seconde	14 065,80 €	13 271,50 €
Reversement Mixte	13 296,00 €	13 479,00 €
Reversement Première	69 343,50 €	64 535,40 €
Location	42 655,39 €	42 016,75 €
Rempoissonnement	35 747,05 €	33 212,46 €
DEPENSES	175 107,05 €	166 515,11 €
Solde de gestion	3 803,39 €	18 221,91 €

Intervention de MR HOUTTE (RYDGE) sur le Bilan financier 2024

- **Remerciements** à la Fédération pour sa confiance et au travail des équipes.
- **Ressources 2024 :**
 - Légère baisse due à une diminution du nombre de cartes, probablement liée à la météo.
 - Autres produits et subventions en légère hausse.
 - Pas de mécénat cette année.
 - Total des produits : 1 554 000 € contre 1 565 000 € en 2023 (baisse de 0,68%).

- **Charges de fonctionnement :**
 - Réduction sur les postes rempoissonnement, consommables, sous-traitance.
 - Forte hausse des dépenses pour la promotion de la pêche : de 13 000 € à 20 000 € (ex. concours de pêche embarquée, animations).

- **Autres variations notables :**
 - Impôts fonciers doublés suite à une régularisation.
 - Charges de personnel en hausse (changement de direction, revalorisation salariale, primes).
 - Dotations/provisions augmentées en lien avec l'amortissement des sites acquis.
 - Réciprocité stable par rapport à 2023.

- **Résultat 2024 :**
 - Excédent de 333 782 € (contre 401 000 € en 2023).
 - La situation financière est saine, avec une bonne maîtrise des dépenses.
 - Permet de se projeter sur des projets futurs, comme :
 - Travaux sur la Maison du Grand Vannage,
 - Promotion de la pêche,
 - Rénovation des locaux (post-inondations).

- **Proposition d'affectation de l'excédent :**
 - 200 000 € pour la Maison du Grand Vannage,
 - 100 000 € pour la promotion de la pêche,
 - 33 782 € en fonds de roulement pour le fonctionnement.

➤ Rapport des vérificateurs aux comptes Mrs DUPUIS et LEMAIRE – Présenté par M. Jean-Claude DUPUIS.

La commission s'est réunie le jeudi 6 mars 2025 au siège de la fédération de pêche à Arques afin de réaliser le contrôle des comptes de l'année 2024 en présence de :

Mrs Patrice CHASSIN Trésorier, Jean Claude LEPAISANT trésorier-adjoint, Grégory HOUTTE comptable de la société RYDGE (ex KPMG) et de Simon LEMAIRE, Vérificateur aux comptes.

Le trésorier de la fédération a fait parvenir aux vérificateurs aux comptes 15 jours avant la date de la commission tous les éléments comptables.

Cette année encore la fédération dégage un bénéfice substantiel de 333 782 € qui démontre encore le sérieux de l'équipe fédérale. Le poste subventions est resté pratiquement le même

que l'an dernier soit 951 000 €. Nous avons constaté avec satisfaction que ces bons résultats comptables étaient mis à profit. Voici quelques éléments que nous avons retenus :

- Effort particulier, en 2024, avec l'augmentation du poste promotion de la pêche de plus de 20 000 €. Cet effort sera amplifié en 2025 par l'axe de développement pris par le conseil d'administration ;
- Augmentation des subventions accordées aux AAPPMA ;
- Organisation d'un concours de pêche embarqué ;
- Aménagement de pontons ;
- Continuité dans la protection et la restauration des milieux aquatiques ;
- Affectation des résultats passés en réserve et notamment 250 000 € pour l'acquisition éventuelle du bâtiment Grand Vannage.

En conclusion, nous ne pouvons que saluer la bonne gestion des comptes de la fédération grâce à tous ses acteurs salariés et élus.

Vote du Rapport des Vérificateurs aux comptes :

Contre 0 – Abstention 0 – Vote à l'unanimité

➤ Renouvellement des Vérificateurs aux Comptes

Vérificateurs actuels : Jean-Claude DUPUIS, membre de l'AAPPMA de Saint-Pol/Ternoise et Simon LEMAIRE, trésorier de l'AAPPMA de Desvres.

Mrs DUPUIS et LEMAIRE souhaitent poursuivre leur fonction et aucune autre candidature n'est présentée.

RENOUVELEMENT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES :

Contre 0 – Abstention 0 – Vote à l'unanimité

➤ Rapport du Commissaire aux comptes - Présenté par Monsieur DEPERCENAIRE Olivier (Commissaire aux Comptes du cabinet AVENCIA)

Rôle et missions :

Une mission gouvernée par l'intérêt général
Certifier la régularité et la sincérité des comptes

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

- Quitus au Trésorier

Le Quitus est donné au Trésorier

- Vote du rapport financier et affectation des résultats

Affectation fonds d'acquisition immobilière : 200 000 €

Affectation au loisir pêche : 100 000 €

Affectation en fonds de roulement : 33 782,02 €

VOTE DU RAPPORT FINANCIER ET AFFECTATION DES RESULTATS :

Contre 0 – Abstention 0 – Vote à l'unanimité

Intervention de Laurent DELLIAUX, directeur de la FDAAPPMA du 62

« J'ai l'honneur de succéder à Grégory CROWYN et Julien BOUCAULT en son temps. J'ai la chance de succéder à ces deux prédécesseurs à la direction de la Fédération de pêche du Pas de Calais. Après avoir œuvré pendant 25 ans au service des milieux, des espèces et des pêcheurs dans une autre région, j'ai eu l'opportunité de revenir dans mon département d'origine. En effet, je suis boulonnais et j'ai passé une trentaine d'année ici avant de partir.

Pendant ces 25 ans, j'ai eu la chance de gérer beaucoup de dossiers, de saisir les opportunités que nous offrent notre réseau associatif. Etre sous la forme associative permet aux fédérations de mener une importante diversité de missions et porter de nombreux projets. J'ai eu l'occasion de mener beaucoup de projets, de nouer des rapports intéressants et nécessaires avec de nombreuses personnalités dans le métier, aussi bien avec des scientifiques qu'avec des élus de collectivités territoriales et des cadres et techniciens d'établissements publics sur l'ensemble du territoire national. Puis, j'ai eu la chance de travailler avec plusieurs associations régionales des fédérations de pêche, mais aussi de plusieurs unions de bassin.

Tout cela pour vous dire, que j'ai une certaine expérience dont je souhaite faire profiter notre structure. Je remercie le président et le conseil d'administration de m'avoir fait confiance. Comme vous le savez la fédération est quand même une grosse structure qui chapote un gros réseau de 72 AAPPMA et 25 000 pêcheurs. Je suis arrivé le 1^{er} août et j'ai la chance d'accompagner le Bureau et le Conseil d'Administration, mais aussi de conduire une équipe de salariés très professionnels qui va maintenant nous présenter les activités réalisées en 2024 »

4. Rapport d'activité

- **Pôle Technique, cellule restauration** – Bilan présenté par Bastien HAMEL, Chargé d'études restauration

Au cours de l'année, le pôle technique a mené plusieurs interventions, notamment la reprise de chantiers endommagés par les crues exceptionnelles de 2023-2024. Une grande partie des efforts a concerné des travaux en deuxième catégorie, tels que la création de frayères éso-cyprinicoles à Éperlecques, Palluel et Aire-sur-la-Lys, ainsi que le renforcement de berges par des techniques végétales.

Les principales réalisations incluent :

- **Travaux de reprise d'anciens chantiers** suite aux crues avec renforcement des berges par techniques de génie végétal à Esquerdes sur l'Aa, Mencas/ Bellefontaine sur la Lys, Pont Terratu sur la Course, pour sécuriser les berges tout en améliorant les habitats ;
- **Restauration écologique au marais du Grand Clair et sur la Petite Sensée**, combinant pente douce, génie végétal, et création d'une frayère de 400 m² pour favoriser la reproduction du brochet ;
- **Travaux à Éperlecques** : création d'une frayère en queue d'étang, ouverture du milieu, terrassement avec gradient de profondeur, chenal de ressuyage et installation de souches comme abris ;
- **Projet aux ballastières d'Aire-sur-la-Lys**, mené par la CCI avec l'expertise de la Fédération : restauration d'une zone humide par l'abattage de peupliers, terrassement, création de zones de reproduction, canal de connexion et passerelle pour améliorer la circulation de l'eau et des poissons ;

- **Pôle Technique, cellule connaissance** – Bilan présenté par Laetitia MUNCH, chargé d'études connaissance /poissons migrateurs

- **Inventaires et pêches scientifique**

En 2024, 71 pêches scientifiques ont été réalisées, incluant 14 inventaires complets. Parmi les principales actions, on note une pêche à l'électricité sur la Canche à Frévent pour établir un état initial et mieux comprendre cette zone. Six inventaires ont été menés sur la Scarpe amont pour la communauté urbaine d'Arras, dans le cadre du Plan d'Aménagement et de Gestion durable (PAGD). Des interventions de sauvetages piscicoles en phase chantier ont eu lieu sur trois ouvrages lors de travaux de restauration écologique, notamment l'ancienne pisciculture de Renty, l'ouvrage du Pont-Rouge à Samer, et sur le ruisseau d'Herbinghen à Licques. Concernant la pêche embarquée, une étude a été réalisée sur la frayère de l'étang 3 du marais de Contes pour suivre la reproduction du brochet, et des indices d'abondance de truitelles ont été collectés sur la Liane, suite la une pollution en 2023.

➤ Monitoring Anguilles :

Depuis 2010, des inventaires ciblés sur l'anguille sont réalisés dans le cadre du « monitoring anguille ». En 2024, les échantillons ont été prélevés sur les côtes du Boulonnais et sur la Lys, avec un total de 22 stations. Les résultats montrent une stabilité des densités dans le Boulonnais, malgré des difficultés pour la colonisation de l'amont. Cependant, des efforts de restauration écologique, comme l'arasement du seuil de la Chapelle Sainte-Godelaine en 2021, ont eu des effets positifs, notamment sur la Slack. En revanche, la situation est plus préoccupante sur la Lys, où la population d'anguille est vieillissante et en déclin.

Depuis 2020, des inventaires supplémentaires sur le recrutement des anguilles ont été réalisés pour suivre les classes d'« anguillettes » sur différents bassins, avec trois stations surveillées chaque année. En 2024, les résultats sont plutôt encourageants, mais il est encore trop tôt pour tirer des conclusions solides en raison du nombre limité d'années de suivi.

➤ SAT62

Le programme SAT62, lancé en 2017 à la demande du COGEPOMI et en partenariat avec l'OFB, vise à mieux comprendre le saumon et à évaluer ses limites de conservation. En 2017, 26 pêches, appelées Indices d'Abondance Tacons (IAT) ont été effectuées. En 2024, les résultats sont décevants : aucune capture de tacon dans les stations de la Hem et de l'Authie, et seulement quelques captures dans le bassin de la Canche (1 à Loison-sur-Créquoise et 2 à Maresquel). Ce faible recrutement, similaire à celui de 2021, aura des conséquences négatives sur le nombre de géniteurs en 2027. De plus, les crues exceptionnelles de l'hiver précédent ont probablement affecté l'efficacité du frai des saumons et des autres salmonidés.

• STACOMI

Suivi des poissons migrateurs dans le département, en particulier les truites de mer et les saumons. Deux stations de contrôle :

- **La station de type Riverwatcher située sur la Liane** à Hesdigneul, suivie depuis 2016, a comptabilisé 74 truites de mer en 2024, un chiffre inférieur à celui de 2023 mais conforme à la moyenne des années précédentes.
- **La station de type Ibai Begi, installée en 2022 sur l'Authie**, a observé une augmentation de 47% des passages de truites de mer en 2024 (849 passages contre 577 en 2023), bien que ce chiffre soit à relativiser en raison de crues exceptionnelles en 2023 qui auraient sous-estimé les remontées cette année-là.

L'analyse révèle que la migration des truites de mer se fait principalement en juin et en novembre, tandis que celle des saumons débute à l'automne, avec 30 saumons comptabilisés en 2024 contre 24 l'année précédente. Enfin, une Grande Alose a été observée pour la première fois sur l'Authie en mai 2024 grâce au système de comptage vidéo.

• ADNe :

Depuis 2020, l'ADN environnemental (ADNe) est utilisé pour les inventaires piscicoles. En 2024, des échantillons ont été prélevés dans l'Aa et ses affluents. Une découverte notable

est la présence de l'écrevisse à patte blanche sur le Bléquin. Cependant, une nouvelle inquiétante concerne la détection d'un parasite responsable de la maladie rénale proliférative (MRP) chez la truite fario, avec la présence simultanée du parasite et de son hôte bryozoaire dans presque tout le bassin de l'Aa. Avec des conditions favorables (température > 15°C), les truites pourraient contracter cette maladie, affectant potentiellement les populations. Des investigations supplémentaires auront lieu en 2025, avec une étude sur l'Authie et un suivi pour vérifier si des truites ont contracté la maladie.

- **AMO** (assistance à maîtrise d'ouvrage)

Le pôle technique soutient les gestionnaires dans le suivi biologique et hydromorphologique des travaux pour la RCE. Il a ainsi participé au suivi scientifique minimal de projets comme le reméandrage du lit de la Hem en 2017 et la restauration du lit de la Course en 2020, en collaboration avec l'Agence de l'Eau. Ces actions ont permis de suivre les habitats des grands salmonidés et des lamproies, en utilisant des photos aériennes pour évaluer les gains d'habitats.

Le pôle a également apporté son expertise à Eden62 et au Conservatoire du littoral pour la restauration écologique des Petites Pâtorettes, visant à améliorer la reproduction du brochet. Les aménagements ont été terminés en août 2024, et des suivis de la reproduction du brochet seront réalisés en 2025. Les principaux financeurs sont l'Agence de l'Eau et la région.

- **Pôle Développement**- Bilan présenté par Thomas MORIN DE LA MARE, chargé de développement

Le Pôle « Développement » qui regroupe la gestion du loisir pêche, les activités pédagogiques sensibilisation & éducation, les animations halieutiques, les chantiers participatifs, la surveillance et la police de la pêche, a connu en 2024 une activité intense.

- Sur le plan de la surveillance, 255 sorties fédérales ont été effectuées par 5 agents dans le département. Le réseau de 130 gardes-pêche particuliers (dont 12 en formation) a également été fortement mobilisé. 55 procès-verbaux (PV) ont été dressés, et plus de 5 000 personnes ont été contrôlées via l'application Vigipêche2, dont la mise à jour régulière est vivement conseillée pour disposer des dernières cartes de pêche. L'application permet aussi la pré-saisie des PV, facilitant leur rédaction définitive à domicile
- Sur le volet animations, une trentaine d'interventions ont été menées (pêche au leurre, à la carpe et à la mouche) dans tout le département. Plusieurs événements marquants ont été organisés ou soutenus, comme la Journée des migrateurs avec Gaël Evens, la fête du Parc des Caps et Marais d'Opale à Longuenesse, les championnats du monde de pêche au coup à Béthune, et la Journée Nationale de la Pêche à Maresquel. La Fédération a également participé au Salon de la pêche à la mouche à Hesdin et a lancé en octobre 2024 un nouveau concours de pêche aux carnassiers sur le marais audomarois qui a connu un vif succès

- En matière d'éducation à l'environnement, des animations ont été réalisées lors d'événementiels et auprès des scolaires de tous âges, notamment sur le sentier pédagogique situé au siège de la fédération.
- Concernant l'entretien des parcours, les agents, bien équipés, assurent l'entretien courant et organisent régulièrement des chantiers participatifs impliquant bénévoles, écoles (Maisons familiales rurales, lycée d'Abbeville), associations locales et autres gestionnaires (club mouche, SYMCEA) et carpistes de l'audomarois.

Enfin, pour développer l'offre de pêche, des nouveautés sont proposées : pêche en float tube sur le lac bleu de Roeux, réservations en ligne pour les parcours fédéraux, et accès à des informations complètes via géopêche.com ainsi que sur le site officiel de la Fédération de Pêche.

VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 ET PERSPECTIVES 2025 :

Contre 0 – Abstention 0 – Vote à l'unanimité

5. Réponses aux Vœux AAPPMA :

AAPPMA AUCHY LES HESDIN :

« Avec le réchauffement climatique, insister pour reculer l'ouverture – Merci »

Réponse Fédération : La date d'ouverture de la pêche des salmonidés est déterminée par le code de l'environnement Article R436-6. Il se calque sur la période de reproduction des salmonidés à l'échelle nationale. Il n'est pas possible de décaler cette ouverture exceptée pour raison exceptionnelle : contexte hydrologique, climatique exceptionnels... et ceci uniquement par arrêté préfectoral

AAPPMA Coyecques :

« Réciprocaire, le tarif des cartes nous est imposé, nous subissons l'augmentation des rempoissonnements d'environ 15 centimes du kg de truites, ceci depuis plusieurs années. Nous demandons donc une revalorisation sur le retour réciprocaire ».

Réponse Fédération : Nous comprenons parfaitement les défis que vous rencontrez, notamment l'augmentation des coûts liés aux rempoissonnements, qui impactent directement votre activité et celle des pêcheurs. Nous tenons à souligner que, l'année dernière, la part rétrocédée à votre AAPPMA sur une carte majeure a été augmentée de 2 euros. C'est 3 euros qui reviennent aux AAPPMA en 4 années on est passé de 10 à 13 euros. Cette année la fédération a fait le choix ambitieux de ne rien retoucher sur l'augmentation.

Cette décision a été prise dans le but de soutenir nos associations et de reconnaître l'importance de votre rôle dans la préservation de nos ressources halieutiques. De plus, malgré la baisse du nombre d'adhérents en 2024, la Fédération de pêche a réussi à maintenir une

rétrocession de la réciprocité à 45 %. Cela démontre notre engagement à garantir un retour équitable pour les AAPPMA et à soutenir vos efforts. Nous sommes conscients que la question de la réciprocité est essentielle pour améliorer la situation financière de vos associations. En démocratisant et augmentant les adhérents réciprocaires, la rétrocession sera d'autant plus importante.

AAPPMA PALLUEL :

« Réglementation et éclaircissement sur la définition de la pêche à la traîne et de la pêche à la dérive ».

Réponse Fédération : *Qu'est-ce qui est apparenté à la pratique de la pêche et donc condamnable ? Il n'y a pas de réponse ferme et définitive : la loi ne présente pas de définition de la traîne et les décisions de justice sont rares. Si l'article R436-32 du Code de l'environnement réprime la pratique de la pêche à la traîne (« il est interdit, en vue de la capture du poisson [...] d'utiliser des lignes de traîne »), ce même texte ne se fend pas d'une définition... et c'est bien dommage. Il aurait été plus facile d'identifier l'infraction avec quelques précisions. D'autant plus que la sanction en cas de non-respect de cette prescription n'est pas symbolique : une amende de 450 € maximum peut être décernée au contrevenant (article R436-40 du Code de l'environnement et 131-13 du Code pénal).*

Définitions possibles :

*Pêche à la traîne : Cette technique consiste à tirer un ou plusieurs leurres ou appâts derrière **un bateau en mouvement**. La vitesse du bateau et la profondeur à laquelle le leurre est présenté peuvent varier en fonction des espèces ciblées.*

Pêche à la dérive : Cette méthode implique de laisser un leurre ou un appât dériver avec le courant, sans propulsion active. Cela peut se faire depuis un bateau ou depuis la rive, en utilisant le courant naturel de l'eau pour déplacer l'appât.

En 1995, cette juridiction a été saisie d'une affaire où la question de cette pratique était centrale. Le principe suivant a alors été dégagé par le tribunal : « La pêche à la traîne consiste à accrocher une ligne à l'arrière du bateau et à utiliser le mouvement volontairement imprimé à l'embarcation pour rendre le leurre attractif. » <https://www.peche-poissons.com/carnassiers/reglementation/le-droit-et-la-traine-un-sacre-flou-772366.php>

AAPPMA PALLUEL :

« Marquage de la distance au niveau des écluses/ouvrages 50m aval et 50 amont ? car l'appréciation de la distance reste libre à chacun ».

Réponse Fédération : *Afin d'améliorer la communication auprès des pratiquants sur la distance à respecter à proximité des écluses / ouvrages, des panneaux réserves de pêche sont installés sur les réserves préfectorales temporaires et permanentes. Certains panneaux*

peuvent être dégradés dans le temps c'est pourquoi nous avons complété nos outils de communication avec la cartographie interactive geopeche.com (en cours d'actualisation).

Concernant la signalétique le long des lots VNF, cette dernière est à améliorer. La Fédération prévoit un inventaire des écluses / ouvrages du département afin d'enrichir la base cartographique [Geopeche](http://Geopeche.com)® et la signalétique sur place. Les interdictions de pêche à proximité des aménagements restent une mesure de protection pour les espèces piscicoles et une mesure de sécurité pour les pratiquants.

AAPPMA PALLUEL :

« Erreur sur la l'arrêté de pêche 2ème catégorie carnassiers, ouverture le 26/4 et remise à l'eau des sandres le 27/4 »

Réponse Fédération : Effectivement, une erreur s'est glissée sur l'arrêté préfectoral pêche 2025, probablement suite à la reprise du précédent arrêté pour modèle. Pour autant, les supports de communication réalisés avant l'arrêté (Guide/brochure pêche départemental 2025) mentionnent les dates habituelles (période de no-kill du sandre harmonisé avec le département du Nord sur le 2ème week-end du mois de juin) dates sur lesquelles nous préconisons donc aux pêcheurs de s'appuyer pour un meilleur respect du repos biologique de l'espèce sandre.

AAPPMA MARQUISE :

« Pour la préservation de la truite fario, nous avons demandé l'application du no kill pour cette espèce sur nos parcours- Si les effectifs évoluent favorablement serait-il envisageable de transformer ce no- kill par la mise en place de la double maille comme cela a été fait pour le brochet et le saumon atlantique ? ».

Réponse Fédération : Une solution envisageable, si les suivis scientifiques indiquent une dynamique positive des populations de truites dans le bassin (Station annuelle OFB à Rinxent), serait d'organiser une réunion avec l'ensemble des AAPPMA des côtiers du Boulonnais. Cette rencontre permettrait de faciliter la communication entre les différentes associations et de garantir une cohérence dans la gestion du bassin et une meilleure compréhension de cette réglementation pêche test possible. Un inventaire complet des populations pourrait être réalisé pour mieux évaluer la situation.

Autres démarches possibles, sciences participatives : suivi des captures actuelles (période, taille...) et utiliser le potentiel de geopeche.com (déclaration de capture).

Cependant, il est important de noter que toute initiative doit être conforme à la réglementation en vigueur, qui nécessite l'accord de de la DDTM et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Nous devons donc nous assurer que toutes les démarches entreprises respectent ces exigences réglementaires afin de garantir la pérennité des actions envisagées.

AAPPMA Houdain

« Nous avons une diversité de pêcheurs et de techniques de pêches qui partagent les parcours réciprocaires. Peut-on créer un règlement intérieur identique à chacun ? »

Réponse Fédération : La nécessité de simplifier les règlements intérieurs des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) est devenue une question cruciale pour le bon fonctionnement de nos structures et la satisfaction des pêcheurs. Pourquoi ? :

- Clarté et Accessibilité : Les règlements intérieurs actuels peuvent parfois être complexes et difficiles à comprendre pour les pêcheurs, en particulier pour les nouveaux adhérents. En simplifiant ces règlements, nous favorisons une meilleure compréhension des règles de pêche, ce qui peut encourager une pratique plus respectueuse et responsable.

- Vocation des règlements : Il est important de rappeler que les règlements intérieurs des AAPPMA n'ont pas vocation à régir la réglementation de la pêche, car ils ne sont pas légalement verbalisables. Cela signifie qu'ils ne peuvent pas être utilisés pour sanctionner des infractions. Par conséquent, il est essentiel de se concentrer sur des règles qui complètent et clarifient les arrêtés préfectoraux, plutôt que de créer des règlements supplémentaires qui pourraient prêter à confusion.

- Alignement avec l'Arrêté Préfectoral : En rapprochant les règlements intérieurs des AAPPMA de l'arrêté préfectoral, nous garantissons une cohérence dans l'application des règles de pêche. Cela permet non seulement de simplifier la réglementation, mais aussi de renforcer la légitimité des règles en vigueur. Les pêcheurs seront ainsi mieux informés des normes à respecter, ce qui facilitera leur engagement envers la préservation des milieux aquatiques.

- Inclusion de toutes les techniques de pêche : une simplification des règlements doit également veiller à ne pas stigmatiser certaines techniques de pêche. Chaque méthode a ses avantages et ses inconvénients, et il est essentiel de promouvoir une approche inclusive qui respecte la diversité des pratiques de pêche. Cela favorisera un climat de convivialité et de respect entre les différents types de pêcheurs.

- Renforcement de l'engagement des pêcheurs : en rendant les règlements plus simples et plus clairs, nous encourageons les pêcheurs à s'impliquer davantage dans la gestion de leurs ressources. Une meilleure compréhension des règles peut conduire à une plus grande adhésion aux bonnes pratiques de pêche et à une participation active dans les initiatives de protection de l'environnement.

En conclusion, la simplification des règlements intérieurs des AAPPMA est une démarche nécessaire pour améliorer la clarté, l'accessibilité et l'efficacité de la réglementation de la pêche en eau douce. Nous pouvons si vous le souhaitez provoquer des rencontres entre les AAPPMA d'un même territoire afin d'harmoniser les règlements en logique de "bassin", pour mener à bien des actions communes en faveur des milieux aquatiques et pour la promotion d'un loisir pêche qualitatif.

Un bon règlement doit

- Être simple et respecter l'arrêté préfectoral
- Inclusif c'est à dire ne pas exclure une catégorie de pêcheur dès lors qu'il respecte le poisson et le milieu

6. Paroles aux partenaires.

- Intervention de *Madame Véronique TEINTENIER*, Conseillère Régionale, Vice-Présidente de la Région et en charge de la biodiversité.

Madame Véronique TEINTENIER, Vice-Présidente de la Région Hauts-de-France en charge de la biodiversité, représentant le président M. Xavier BERTRAND. Elle a salué les élus, les représentants institutionnels, les membres de la Fédération et les présidents des autres Fédérations de pêche.

Dans son discours, elle a souligné l'importance de partager une ambition commune autour de l'eau, ressource essentielle mais fragile, au cœur des enjeux environnementaux actuels. Elle a rappelé que depuis 2024, la région Hauts-de-France s'est dotée d'une véritable politique publique de l'eau, portée par Florence Bariseau, pour une gestion plus efficace et durable de cette ressource.

Madame TEINTENIER a insisté sur le rôle crucial des fédérations de pêche, qui ne se limitent pas à organiser un loisir dominical, mais qui sont de véritables acteurs experts de la protection des milieux aquatiques. Elle a salué l'engagement et le savoir-faire des AAPPMA et de leurs adhérents, qui assurent à la fois la conservation des milieux et la transmission de leur passion aux jeunes générations, contribuant ainsi à un loisir durable.

Elle a enfin affirmé que la Région continuerait à soutenir les fédérations de pêche malgré les difficultés à venir et a renouvelé son engagement personnel à défendre cette passion.

- Intervention de *Monsieur Olivier MAURY*, Chef de Service à la DDTM

Lors de cette assemblée générale, M. Olivier MAURY a excusé l'absence du préfet et a remercié la Fédération Départementale des AAPPMA du Pas-de-Calais et ses membres pour leurs actions. Il a souligné les lourdes conséquences des inondations de fin 2023-début 2024 et le travail intense engagé pour la gestion de crise, la réparation, et la prévention future, tout en tenant compte des enjeux environnementaux.

Un plan de résilience est en préparation dans le Pas-de-Calais, impliquant élus, habitants et acteurs socio-économiques, dans lequel la fédération et les pêcheurs sont invités à participer activement. M. MAURY a insisté sur l'importance d'adopter des stratégies globales pour lutter à la fois contre les inondations et les sécheresses, en renforçant la gestion des cours d'eau et en luttant contre les pollutions.

Le rôle des structures locales, de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) et de la fédération est jugé essentiel pour fournir des expertises de terrain, sensibiliser les nouveaux élus à partir de 2026, et participer à la surveillance et au signalement des problèmes

environnementaux. Il a aussi évoqué les besoins en compensation environnementale pour les projets d'aménagement et a encouragé la fédération à être proactive dans ces démarches.

Sur le plan réglementaire, il a rappelé la complexité croissante de la régulation du cormoran, espèce protégée, nécessitant de nouvelles démarches pour obtenir des autorisations de prélèvements, en raison d'une baisse de la population constatée en 2024. Il a également annoncé la fermeture totale de la pêche du saumon atlantique, conséquence du déclin alarmant de l'espèce.

Enfin, plusieurs initiatives de sensibilisation sont en cours : diffusion de nouvelles plaquettes pédagogiques sur la gestion des cours d'eau, préparation de la Conférence Nationale sur l'Eau en juin, et implication dans la révision des SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

En conclusion, M. MAURY a annoncé son départ à la retraite prochainement, a salué le dynamisme de la fédération et a encouragé tous les acteurs présents à continuer leur engagement en faveur de l'environnement et de la gestion équilibrée des milieux aquatiques.

7. Appel à Candidature prochaine AG

☞ Seule l'AAPPMA d'Arques est candidate pour l'organisation de la 84^{ème} Assemblée Générale.

Candidature acceptée à l'unanimité.

8. Remise de Médailles :

- Médaille de Bronze : Aurélien PECQUET, Président AAPPMA de Frévent
- Médaille d'or : Jean-Claude ROBERT, ancien Président de l'AAPPMA de Rebreuviette
Albert DUHAMEL, ancien Président de l'AAPPMA de Dennebroeucq, Alexandre DECRY, Vice-Président de l'AAPPMA d'Orville, Bertand DALLEU, Trésorier de l'AAPPMA de Frévent

Clôture de l'Assemblée Générale à 12h30

Fait le 22 mars 2025, à Frévent.

Le Président



Le Trésorier



Le Secrétaire

